

# Fiche d'inscription



Nom du participant :

\_\_\_\_\_

Adresse :

\_\_\_\_\_

Tél :

\_\_\_\_\_

Personne responsable du participant :

\_\_\_\_\_

Tél :

\_\_\_\_\_

Nombre total de jours au camp 2025:

\_\_\_\_\_

\*Coût du Camp de jour :

\_\_\_\_\_

Frais d'administration : 25 \$

Carte de membre: \_\_\_\_\_

\*Montant total du Camp de jour à payer :

\_\_\_\_\_

Nombre total de jours au service de garde :

\_\_\_\_\_

Coût du service de garde :

\_\_\_\_\_

Forme de paiement désirée :

\_\_\_\_\_

Signature de la personne responsable de l'association :

\_\_\_\_\_

Signature du consommateur :

\_\_\_\_\_

Date :

\_\_\_\_\_

\*Ne comprenant pas les frais du Service de garde ni les frais pour les sorties.

## Informations

### Lieu de l'activité :

92, rue Ozias-Leduc, Sherbrooke, J1H 1M7

La durée du Camp de jour est de 8 semaines :

Du 23 juin au 15 août 2025

Soit 40 journées de camps

**Heures :** De 9 h 00 à 15 h 30

Coûts du Camp de jour :

25 \$ par jour x 40 jours = 1000 \$\*

+ 25 \$ frais d'administration

25 \$ carte de membre obligatoire valide pour 2 ans

**Frais supplémentaires :** En début de camp, une

liste des sorties avec les coûts d'entrées vous sera remis par les animateurs qui auront prévus les activités.

Ex : entre 10 \$ à 16 \$ pour une sortie. Un montant maximum de 128 \$ pour des sorties durant tout l'été doit être prévu (1 à 2 sorties par semaine).

Paiement du Camp de jour (2 versements égaux):

Premier versement le 23 juin 2025 et 2e versement le 21 juillet 2025.

Après ces dates, si le parent ne respecte pas les délais, nous serons dans l'obligation de charger 2 % de frais par mois de retard.

### Coûts du Service de garde :

7 \$ par jour soit de 7 h 15 le matin jusqu'à 9 h 00, et de 15 h 30 à 16 h 45 maximum (si vous dépassez ce temps, un 7 \$ supplémentaire sera facturé).

Ex : 7 \$ par jour x 40 jours = 280 \$

Paiement du Service de garde payable à la fin de chaque mois.

Les places sont limitées.

Pour voir le contrat en ligne: <https://www.asdet21.org/>

## Horaire

Encerclez ou cochez les journées où vous voulez vous inscrire au camp.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
23 juin	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin
30 juin	1er juillet	2 juillet	3 juillet	4 juillet
7 juillet	8 juillet	9 juillet	10 juillet	11 juillet
14 juillet	15 juillet	16 juillet	17 juillet	18 juillet
21 juillet	22 juillet	23 juillet	24 juillet	25 juillet
28 juillet	29 juillet	30 juillet	31 juillet	1er août
4 août	5 août	6 août	7 août	8 août
11 août	12 août	13 août	14 août	15 août

## Association du Syndrome de Down

92, rue Ozias-Leduc  
Sherbrooke QC J1H 1M7

Info@asdet21.org  
Téléphone : (819) 569-8112  
Site web : [www.asdet21.org](http://www.asdet21.org)

# Camp de jour 2025

31<sup>e</sup> édition

Pour personnes ayant la Trisomie 21  
Inscription avant le 30 mai 2025



# Bonjour,

Cet été sera la 31<sup>e</sup> édition de notre camp de jour à l'Association du Syndrome de Down et les thématiques principales seront déterminées par les animateurs. Il leur fera donc plaisir de vous remettre le nouveau programme pour la saison estivale au début du camp, espérant que cela saura plaire à nos membres. Nous pouvons vous informer que les activités de piscine et la mise en forme feront partie du programme tout au long de l'été. Soyez assurés que nous prendrons bien soin de vos enfants au niveau de leur bien-être et de leur sécurité encore cette année.

## Merci

La direction



Nos activités sont rendues possibles grâce aux parents et au soutien financier de :

**AQLPH** Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke  
Québec

**CONSEIL SPORT LOISIR**  
— DE L'ESTRIE —

Éducation et Enseignement supérieur  
Québec

Employment and Social Development Canada

## Quoi apporter?

Vous devez apporter :

- Boîte à lunch avec dîner froid (ou repas chaud dans un thermos)
- Bloc réfrigérant (Ice pack) et une bouteille d'eau
- 2 collations
- Sac à dos et vêtements de rechanges
- Maillot de bain
- Élastique à cheveux s'il y a lieu
- Veste de flottaison
- Serviette
- Crème solaire
- Chapeau ou casquette
- Médicaments s'il y a lieu
- Couches/ culottes d'incontinences ou serviettes hygiéniques (en quantité suffisante) s'il y a lieu

Votre beau sourire!



**Pour éviter que des objets soient perdus, veuillez svp identifier clairement chaque item au nom du participant. Merci!**

3 modes de paiements pour le Camp de jour et le Service de garde :

Par virement bancaire (Interac)

La réponse doit être : Camp

Par chèque

Avec l'aide du soutien à la famille du CIUSSS ou autres fondations

## Contrat de service à exécution successive

Le responsable peut résilier le présent contrat à tout moment en envoyant la formule ci-annexée ou un autre avis écrit à cet effet à l'association. Le contrat est résilié, sans autre formalité, dès l'envoi de la formule ou l'avis. Si le responsable résilie le présent contrat avant que l'association n'ait commencé à exécuter son obligation principale, le responsable n'a aucun frais ni pénalité à payer. Si le responsable résilie le contrat après que le commerçant ait commencé à exécuter son obligation principale, le consommateur n'a à payer que : a) le prix des services qui lui ont été fournis, calculé au taux stipulé dans le contrat; et b) la moins élevée des 2 sommes suivantes : soit 50 \$, soit une somme représentant au plus 10 % du prix des services qui ne lui ont pas été fournis. Dans les 10 jours qui suivent la résiliation du contrat, le commerçant doit restituer au consommateur l'argent qu'il lui doit. Le consommateur aura avantage à consulter les articles 190 à 196 de la Loi sur la protection du consommateur (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

L'association se réserve le droit d'annuler l'inscription d'un participant si celui-ci ne respecte pas le Code de conduite malgré plusieurs avertissements et s'il met en danger la sécurité des autres participants.

Les frais de l'institution financière vous seront chargés pour tout chèque sans provision.

